



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue le 5 octobre 2021 à 19h00.

Sont présents les conseillers(ères) Nancy Lafleur, Denis Beauchamp, France Nicolas, Luc Beauchamp, Thomas Lavoie.

Monsieur le conseiller James Gauthier est absent.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot du Maire ;
- 2- Ouverture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Suivi des dossiers ;
Borne de rechargement ;
Remerciement Sûreté du Québec ;
Colmatage des fissures Côte du Front ;
Contrat 180 mètres Côte Angèle ;
TECQ 2019-2023 ;
Achat de composteurs ;
- 4.1 Questions des membres du Conseil ;
- 4.2 Divulgence des points positifs ;
- 5- Adoption des procès-verbaux 14 et 21 septembre 2021 ;
- 6- Informations générales & MRC de Papineau ;
- 7- Présentation ;
- 8- **FINANCES**
 - 8.1 Adoption des comptes à payer ;
 - 8.2 Adoption de l'état des activités de fonctionnement ;
 - 8.3 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2021 ;
- 9- **1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 20 minutes)**
- 10- **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**
 - 10.1 **LÉGISLATION**
 - 10.2 **ADMINISTRATION**
 - 10.2.1 Demande de subvention du Fonds affecté Sedbergh/Bonsecours ;
 - 10.2.2 Renouvellement contrat d'entretien ménager ;
 - 10.2.3 Vente du terrain 1014, Côte Angèle ;
 - 10.2.4 Avis d'échéance de la demande d'exemption de taxes – Fondation Vipassana de la Commission municipale du Québec ;
 - 10.2.5 Écritures budgétaires ;
 - 10.2.6 Adoption des prévisions budgétaires du PIRVP ;
 - 10.2.7 Fermeture du bureau pour la période des fêtes ;
 - 10.2.8 Droit de mutation ;
 - 10.3 **INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**
 - 10.3.1 Réparation de la borne-fontaine sèche côte Birabin-Saint-Denis ;
 - 10.3.2 Dépôt du rapport de la vérification de la génératrice ;
 - 10.4 **AQUEDUC**
 - 10.5 **URBANISME**
 - 10.5.1 Aide à l'urbanisme ;
 - 10.5.2 Dérogation mineure lot 5 760 453, 1000 chemin Kenauk ;
 - 10.5.3 Dérogation mineure lot 5 362 314, 1600 rue Notre-Dame ;



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

- 10.6 **VOIRIE**
 - 10.6.1 Dépôt du rapport des travaux à faire d'ici la fin de décembre ;
 - 10.6.2 Octroi du contrat virée côte Birabin-Saint-Denis ;
- 10.7 **IMMOBILISATION MUNICIPALE**
- 10.8 **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 10.8.1 Projet de récupération plastique agricole ;
- 11 **COMITÉS :**
 - 11.1 **Bibliothèque ;**
 - 11.1.1 Responsable Biblio – informations générales ;
 - 11.1.2 Cotisation spéciale 2022 du Réseau Biblio ;
 - 11.2 **Loisirs ;**
 - 11.2.1 Responsable Loisirs municipaux – informations générales ;
 - 11.3 **CLP ;**
 - 11.3.1 Responsable CLP – informations générales ;
 - 11.4 **Comité Famille ;**
 - 11.4.1 Responsable Comité famille – informations générales ;
 - 11.4.2 Subvention de Fondations communautaires canadienne ;
- 12 **AFFAIRES NOUVELLES :**
 - 12.1 Vente terrains adjacents à l'Hôtel de ville ;
 - 12.2 Contrat de la directrice générale ;
 - 12.3 Présentation CR3A.
- 13 **2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 10 minutes)**
- 14 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

1. MOT DU MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à notre nouvelle conseillère madame Nancy Lafleur et remercie la conseillère sortante, madame Lucie Lavoie, pour sa précieuse implication dans la communauté au cours de son mandat. Monsieur le maire rappelle à nos citoyens que toutes les décisions du conseil sont prises pour le bien de toute la population.

2. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-10-246

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que l'assemblée soit ouverte et que l'ordre du jour soit et est adopté après avoir ajouté les points ci-dessous dans la section affaires nouvelles :

- 12.1 Vente terrains adjacents à l'Hôtel de ville ;
- 12.2 Contrat de la directrice générale ;
- 12.3 Présentation du CR3A.

Avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. SUIVI DES DOSSIERS

BORNE DE RECHARGEMENT

Les démarches ont été entreprises avec Borne Québec. Le versement de 40% a été fait et nous devrions recevoir la borne vers la fin du mois d'octobre ou début de novembre. La planification des différentes étapes de son installation



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

avec le directeur des travaux publics pour couler la base ainsi que les démarches avec Stéphane Beauchamp électrique vont bon train.

REMERCIEMENT SÛRETÉ DU QUÉBEC

La lettre de remerciement ainsi que la résolution ont été envoyées à la Sûreté du Québec aux soins de monsieur Éric Sylvestre.

COLMATAGE DES FISSURES CÔTE DU FRONT

Le colmatage des fissures dans la côte du Front a été fait la semaine dernière. Le directeur des travaux publics doit aller finaliser le remplissage des fissures qui ne pouvaient être colmatées par la compagnie, avec de l'asphalte froide.

CONTRAT 180 MÈTRES DANS LA CÔTE ANGÈLE

Les entrepreneurs ont été avisés par lettre, accompagnée de la résolution de la décision du Conseil, que le projet est annulé en raison du dépassement du budget prévu.

TECQ 2019-2023

Les informations indiquant que les travaux sont terminés ainsi que les factures ont été entrées sur le portail du MAMH. La Municipalité a reçu une lettre du MAMH confirmant que les travaux ont été acceptés. Selon les tableaux de remboursement, la Municipalité a un compte à recevoir de 231 966,58 \$ pour ces travaux, qui lui sera versé en mars 2022.

ACHAT DE COMPOSTEURS

Nous avons reçu les composteurs le 30 septembre, nous referons la publicité dans le prochain journal Le Bonsecours pour inviter les citoyens intéressés à s'en procurer un en nous téléphonant au bureau municipal.

4.1 QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

4.2 DIVULGATION DES POINTS POSITIFS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 14 ET 21 SEPTEMBRE 2021

2021-10-247

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 21 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil renoncent à leur lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux du 14 et 21 septembre soient adoptés et consignés aux archives de la municipalité tels que présentés.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6. INFORMATIONS GÉNÉRALES & MRC DE PAPINEAU

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que la décision d'octroyer le contrat pour le déploiement de l'internet sur le territoire de la MRC de Papineau n'a pas été octroyé à Xplonet par la MRC de Papineau, mais bien par le gouvernement du Québec.

7. PRÉSENTATION

8. FINANCES

8.1. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2021-10-248

Les comptes fournisseurs suivants sont soumis pour étude et considération :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

ET RÉSOLU :

Que les comptes qui suivent soient approuvés et que le maire, monsieur Carol Fortier, ou le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lorraine Briand et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Cindy Bélanger Audy soient et sont autorisés à les payer et à en imputer les montants au compte de la municipalité.

La directrice générale émet un certificat de crédit.

LÉGISLATION	839,25\$
ADMINISTRATION	7 877,28\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE / INCENDIE	5 892,47\$
VOIRIE	17 201,36\$
URBANISME	919,80\$
AQUEDUC	309,04\$
VIDANGES ET RECYCLAGE	5 302,16\$
LOISIRS, CULTURE & DON	197,08\$
SALAIRES & COTISATIONS	26 238,60\$
QUOTE-PART / REMBOURSEMENT	
IMMOBILISATION VOIRIE	140 214,47\$
IMMOBILISATION ÉDIFICE	
IMMOBILISATION ÉQUIPEMENT	
GRAND-TOTAL	204 991,51\$

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2021-10-249

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NANCY LAFLEUR

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil adopte l'état des activités financières au 30 septembre 2021, tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2021

La directrice générale dépose auprès des membres du Conseil un état comparatif au 30 septembre 2020 versus le 30 septembre 2021, afin de répondre aux exigences de l'article 176.4 du Code municipal, le tout pour considération.

9. 1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 20 minutes)

Aucune question.

10. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

10.1. LÉGISLATION

10.2. ADMINISTRATION

10.2.1 DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS AFFECTÉ SEDBERGH/BONSECOURS

2021-10-250

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de l'organisme Prévention César ;



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

CONSIDÉRANT que les membres du comité nommés à cet effet ont analysé la demande, et ont fait une recommandation au Conseil puisque celle-ci atteint les objectifs de la fondation ;

CONSIDÉRANT que le mandat du comité est d'honorer les volontés initiales des donateurs, et d'assurer une longévité audit fonds ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise qu'une subvention de 2 000\$ soit accordée à l'organisme Prévention César;

Qu'un transfert totalisant le montant représentant la participation du Fonds Sedbergh/Bonsecours soit effectué aux revenus de la Municipalité afin de couvrir celle-ci ;

Et que la dépense totale soit passée à même le poste budgétaire identifié "don" de la Municipalité soit le numéro 02-590-01-970 ;

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.2 RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER

2021-10-251

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat de l'entretien ménager pour l'édifice municipal pour 2022 ;

CONSIDÉRANT la qualité du travail des personnes effectuant présentement l'entretien ménager ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que les membres du Conseil autorisent la directrice générale ainsi que le maire à signer conjointement le renouvellement du contrat d'entretien ménager de l'édifice municipal, pour une période de 3 ans, selon les termes et conditions salariales convenues entre les 2 parties.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.3 VENTE DU TERRAIN 1014, CÔTE ANGÈLE

2021-10-252

CONSIDÉRANT la résolution 2021-07-183 mandatant le maire et la directrice générale pour assurer les démarches pour la vente du terrain du 1014 côte Angèle ;

CONSIDÉRANT la localisation et la topographie du terrain ;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçu au montant de 8 500 \$ incluant TPS et TVQ ;

CONSIDÉRANT que ledit terrain deviendra une source de revenus en taxes pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'une commission de 3 500, \$ plus taxes est payable au courtier responsable de la vente du terrain ;



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil accepte l'offre d'achat du terrain au montant de 8 500 \$ incluant les taxes ;

Et que ce Conseil autorise la directrice générale à payer la facture pour les frais de la commission au montant de 3 500 \$ plus taxes.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.4 AVIS D'ÉCHÉANCE DE LA DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES - FONDATION VIPASSANA DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

La Commission municipale du Québec a reçu en date du 4 octobre 2021, les documents exigés pour la révision de la demande de la Fondation Vipassana afin de bénéficier d'une exemption de taxes municipales. La commission accuse actuellement un retard de deux mois dans le traitement des demandes. Les documents seront transmis à la Municipalité et c'est à ce moment-là que la Municipalité décidera si elle désire se faire entendre en audience.

10.2.5 ÉCRITURES BUDGÉTAIRES

2021-10-253

CONSIDÉRANT que des écritures budgétaires ainsi que des écritures au grand livre sont nécessaires au bon fonctionnement ;

CONSIDÉRANT le tableau produit ci-dessous :

ÉCRITURES GRAND-LIVRE			
Numéro poste	Détails	Débit	Crédit
02-110-00-454	Frais formation élus		83.99\$
02-110-00-314	Frais représentation maire	83.99\$	
Pour passer la dépense au bon compte			
02-160-00-421	Assurance générale	218,00 \$	
02-130-00-424	Cautonnement D.G.		218,00 \$
Pour passer la dépense au bon compte			
55-161-03-000	Revenus perçus Sedbergh	5 500,00 \$	
01-276-00-000	Don / contribution		5 500.00\$
Pour passer aux revenus les subventions. Accordées			
01-381-31-007	Subvention TECQ		231 966,58 \$
54139-00-006	Compte à recevoir	231 966,58 \$	
Pour inscrire aux revenus la subv. TECQ à recevoir en mars 2022			
ÉCRITURES BUDGÉTAIRES			
Numéro poste	Détail	Débit	Crédit
02-320-00-643	Outillage		400,00 \$
02-320-00-635	Produit chimique		1 000,00 \$
02-320-00-516	Location machinerie	1 400,00 \$	
Pour couvrir les dépenses encourues en location machinerie			

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

Que ce Conseil approuve les écritures proposées dans le tableau ci-dessus.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité.

10.2.6 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU PIRVP

2021-10-254

ATTENDU que conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour adoption avant le 1^{er} octobre 2021 ;

ATTENDU le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière 2021 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NANCY LAFLEUR

ET RÉSOLU :

Que les membres du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours adoptent les prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec.

Et que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant une copie de cette résolution à la MRC de Papineau.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.7 FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

2021-10-255

CONSIDÉRANT que la Municipalité accorde à ses employés six jours fériés pour le congé de Noël et du jour de l'an ;

CONSIDÉRANT que les bureaux de la Municipalité sont ouverts quatre jours semaine ;

CONSIDÉRANT que les services de la MRC de Papineau, les études de notaires et les différentes instances ne sont pas disponibles durant cette période ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil accepte que les bureaux de la Municipalité soient fermés du mardi 21 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement, et que les seize heures nécessaires pour compléter les deux jours d'absence des employés soient comblées par leur banque de temps respective.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.8 DROIT DE MUTATION



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des droits de mutation reçus en date du 30 septembre 2021.

10.3 INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10.3.1 RÉPARATION DE LA BORNE-FONTAINE SÈCHE CÔTE BIRABIN-SAINT-DENIS

2021-10-256

CONSIDÉRANT la résolution 2021-07-186 autorisant l'inspection des bornes-fontaines sèches sur le territoire de la Municipalité par monsieur Martin Bédard ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'inspection de la borne-fontaine sèche de la côte Birabin-Saint-Denis, des travaux d'urgence ont été entrepris afin de la remettre en état de marche ;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la Municipalité d'assurer la sécurité de ses citoyens(es) ;

CONSIDÉRANT le tableau ci-dessous démontrant les coûts de tous les travaux encourus pour la réparation ;

FOURNISSEURS	MONTANT	50% TVQ	DÉPENSE NETTE	DÉPENSE AVEC TAXES
11738488 CANADA INC. (Les Entreprises Jeffrey Desjardins)	3 276,25 \$	163,42 \$	3 439,67 \$	3 766,90 \$
Matériaux Bonhomme Inc.	784,98 \$	39,15 \$	824,13 \$	902,53 \$
Excavation Séguin Lafleur	13 494,56 \$	673,04 \$	14 167,60 \$	15 515,37 \$
Les Entreprises FIKA	250,00 \$	12,47 \$	262,47 \$	287,44 \$
SOUS-TOTAL :			18 693,87 \$	20 472,24 \$

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil entérine les dépenses présentées dans le tableau ci-dessus.

La secrétaire-trésorière et directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VÉRIFICATION DE LA GÉNÉRATRICE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport du directeur des travaux publics des dates de la mise en marche de la génératrice faites depuis le début de l'année afin de s'assurer de son bon fonctionnement. Lors de la dernière mise en marche, la génératrice a démontré des défaillances pour maintenir l'autonomie de l'Hôtel de ville. Des tests seront effectués et un rapport de la situation sera déposé à la prochaine rencontre.

10.4 AQUEDUC

10.5 URBANISME

10.5.1 AIDE À L'URBANISME

Afin d'aider notre inspecteur municipal, présentement, trois dossiers ont été confiés à la personne aidant le département de l'urbanisme pour assurer les suivis dans ceux-ci.

10.5.2 DÉROGATION MINEURE LOT 5 760 453, 1000 CHEMIN KENAUK

2021-10-257



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

CONSIDÉRANT qu'une dérogation mineure est demandée afin de pouvoir procéder à l'agrandissement d'un bâtiment, sur une partie du lot 5 760 453 au cadastre du Québec tel que sous-mentionné, la demande de dérogation mineure est relative à l'empiètement de la corniche de la toiture de 0.17m nord-ouest de la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 2017-09-339 au chapitre VII à l'article 36 normes de localisation et marges de recul minimales latérales sont de 20 m ;

CONSIDÉRANT que les motifs invoqués par le demandeur sont louables ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure sur le lot 5 760 453 au 1000, chemin Kenauk ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil sous recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) autorise la dérogation mineure sur le lot 5 760 453 au 1000 chemin Kenauk telle que décrite ci-haut.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.5.3 DÉROGATION MINEURE LOT 5 362 314, 1600 RUE NOTRE-DAME (REPORTÉ)

10.6 VOIRIE

10.6.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX À FAIRE D'ICI LA FIN DE DÉCEMBRE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au Conseil, le tableau des travaux à faire d'ici la fin du mois de décembre.

10.6.2 OCTROI DU CONTRAT VIRÉE CÔTE BIRABIN-SAINT-DENIS

2021-10-258

CONSIDÉRANT la résolution 2021-08-208 autorisant la demande de soumissions à trois entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour le réaménagement du rond-point dans la côte Birabin-Saint-Denis le 5 octobre 2021 à 11h05, en présence de monsieur le maire Carol Fortier, de monsieur le directeur des travaux publics Guy Charlebois et de la directrice générale secrétaire-trésorière madame Lorraine Briand ;

CONSIDÉRANT que la compagnie Infratek a fait parvenir un courriel à la directrice générale et secrétaire-trésorière qu'elle ne soumissionnerait pas sur ces travaux, mais qu'elle remerciait la Municipalité de son invitation ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'envoi de l'invitation à soumissionner à la compagnie Asphalte Raymond, celle-ci n'a pas déposée de soumission ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue de la compagnie Pavage Lafleur et Fils au montant de 39 896.33\$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT qu'après analyse de celle-ci, elle répond à tous les critères énoncés dans l'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NANCY LAFLEUR

ET RÉSOLU :



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

Que ce Conseil désire retenir les services de la compagnie Pavage Lafleur et Fils au montant de 39 896,33 \$ incluant les taxes.

Et que ce Conseil autorise le maire et la secrétaire trésorière et directrice générale à signer l'entente concernant l'exécution des travaux avec l'entrepreneur retenu.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.7 IMMOBILISATION MUNICIPALE

10.8 HYGIÈNE DU MILIEU

10.8.1 PROJET DE RÉCUPÉRATION PLASTIQUE AGRICOLE

Monsieur le maire informe le Conseil qu'une rencontre a eu lieu le mardi 28 septembre avec la MRC de Papineau, un représentant du CREDDO, une représentante du MAPAQ ainsi qu'une représentante de la MRC du Pontiac, où un projet de récupération des plastiques agricoles est opérationnel. Le projet est toujours à l'étude dans la MRC de Papineau, et d'autres pistes de solutions pour notre réalité sont recherchés.

11. COMITÉS

11.1. BIBLIOTHÈQUE

11.1.1. RESPONSABLE BIBLIO- INFORMATIONS GÉNÉRALES

11.1.2. COTISATION SPÉCIALE 2022 DU RÉSEAU BIBLIO

2021-10-259

CONSIDÉRANT la demande de cotisation spéciale au montant de 0,50\$ par habitant pour l'année 2022, représentant pour la Municipalité une cotisation supplémentaire à sa cotisation annuelle au montant de 149,50 \$, sachant que la Municipalité compte 299 habitants ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil n'adhérera pas à la contribution volontaire demandée par le Réseau Biblio.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.2. LOISIRS

11.2.1. RESPONSABLE DES LOISIRS- INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame la conseillère France Nicolas, responsable des loisirs mentionne aux membres du Conseil qu'à la suite de la résolution 2021-09-238 demandant de vérifier si l'organisme qui supervise la location de vélo de montagne au Château Montebello était un organisme à but non lucratif, elle s'est informée et celui-ci est bien un organisme à but non lucratif. La vocation de cet organisme satisfait les critères formulés dans la résolution 2021-06-161 et est donc admissible aux activités remboursables dans le cadre des frais de participation à des activités remboursables par la Municipalité. Puisque l'organisme répondait aux critères, il n'a pas été nécessaire au comité des loisirs de se réunir.

Madame Nicolas informe également le Conseil que la commande des jouets pour la fête de Noël a été envoyée à l'atelier du Père Noël.



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

11.3. CORPORATION DES LOISIRS PAPINEAU (CLP)

11.3.1. RESPONSABLE DU CLP – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aucune information

11.4. COMITÉ FAMILLE

11.4.1. RESPONSABLE COMITÉ FAMILLE – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aucune information

11.4.2. SUBVENTION DE FONDATIONS COMMUNAUTAIRES CANADIENNE

Nous avons reçu un courriel de Fondations Communautaires canadienne nous informant qu'il nous accorde une subvention de 25 000 \$ pour le projet d'aménagement de la cour de l'Hôtel de ville. Des démarches ont été faites auprès du MAMH afin d'obtenir leur autorisation pour la signature de l'entente avec Fondations Communautaires canadienne. Le MAMH nous demande de communiquer avec la fondation pour obtenir de l'aide pour compléter les formulaires ainsi que la préparation de la résolution et de leur soumettre le tout pour approbation.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 VENTE TERRAINS ADJACENTS À L'HÔTEL DE VILLE

2021-10-260

CONSIDÉRANT que du côté est du chemin de l'Hôtel-de-Ville, la Municipalité possède 4 lots;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la Municipalité il n'y a pratiquement plus de terrain disponible pour accueillir de nouveaux citoyens ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil mandate monsieur le maire et la directrice générale pour entreprendre les démarches afin de connaître la valeur des terrains et d'obtenir toutes les informations relatives à la possibilité de vendre ceux-ci.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 CONTRAT DIRECTRICE GÉNÉRALE

2021-10-261

CONSIDÉRANT la lettre remise à monsieur le maire le 30 août dernier, l'informant que la directrice générale et secrétaire-trésorière ne renouvellerait pas son contrat à la fin de décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'assurer un suivi des dossiers ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil mandate monsieur le maire et la directrice générale pour entreprendre les démarches afin de procéder à la recherche d'un (e) candidat(e).



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

Que le comité des ressources humaines soit impliqué dans le processus d'entrevue des futurs candidats.

Et qu'une recommandation soit faite au Conseil municipal le plus rapidement possible.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.3 PRÉSENTATION DU CR3A

2021-10-262

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de la directrice du Conseil Régional du 3^e âge (CR3A) pour la présentation des services offerts par l'organisme ;

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite recevoir une présentation à sa rencontre du 16 novembre prochain ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'organiser une rencontre avec la directrice du CR3A.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 10 minutes)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

2021-10-263

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NANCY LAFLEUR

ET RÉSOLU :

Que l'assemblée soit et est levée à 19h23.

Adoptée.


.....
Carol Fortier
Maire


.....
Lorraine Briand
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale